

Norme béton NF EN 206+A2/CN (2025) : spécification du béton (BPS et BCP)

Février 2026

Évolutions 2025 à retenir : hors leurs désignation particulière (PROV), la spécification des bétons provisoires à durée de chantier suit les règles des BPS.

A prendre en compte par le prescripteur

Pour la spécification du **béton**, le prescripteur doit prendre en compte :

- L'utilisation du **béton frais** et durci,
- Les conditions de **cure**,
- Les dimensions de la structure (développement de chaleur),
- Les agressions environnementales auxquelles la structure sera exposée
- La durée d'utilisation prévue du projet
- Toutes exigences sur les **granulats** apparents ou la finition des surfaces,
- Toutes les exigences liées aux épaisseurs de **recouvrement** ou à l'épaisseur minimale des sections, par exemple la dimension maximale nominale des granulats,
- Toutes les restrictions d'emploi des constituants avec une aptitude à l'emploi établie par exemple en fonction des classes d'exposition.

Spécification des bétons à propriétés spécifiées (BPS)

La spécification doit comprendre :

- Exigence de conformité à la **norme NF EN 206/CN**
- Classe de résistance en **compression**
- Classes d'exposition (avec la lettre **F** entre parenthèses)
- Dimension maximale nominale des **granulats**
- Classe de teneur en chlorure
- Classe ou valeur cible de **consistance**

Nota Bene : dans le cas des **bétons légers**, la spécification doit comprendre la classe de masse volumique ou la masse volumique cible. Pour les **bétons lourds**, la spécification doit comprendre la masse volumique cible.

Nota Bene : dans le cas d'un **BAP** la spécification doit comprendre la classe de résistance à la **ségrégation** ou la valeur maximale prescrite de l'essai au tamis.

Nota Bene : dans le cas d'emploi de granulats recyclés à partir de la classe R2 (**béton armé**) et R1 (**béton précontraint**), la spécification doit indiquer la classe et le type de **gravillons** recyclés, le cas échéant la masse volumique, s'il en est tenu compte dans le calcul des structures.

Exigences complémentaires éventuelles

- Types ou classes particulières de ciments
- Types ou classes particulières de **granulats** (alcali-réaction...)
- Type, fonction et teneur maximale en fibres du béton renforcé par des fibres
- Teneur en air (résistance au gel/dégel)
- Dégagement de chaleur au cours de l'hydratation

Selon les utilisations, d'autres paramètres sont à spécifier (liste non exhaustive) : évolution de la résistance, **prise retardée**, résistance à l'abrasion, spécifications complémentaires pour le béton destiné aux travaux géotechniques spéciaux, le béton auto-plaçant, etc.

Nota Bene : les bétons provisoires à durée de chantier (désignation PROV) suivent ces règles de spécifications.

Spécification des bétons à composition prescrite (BCP)

La spécification doit comprendre :

- Exigence de conformité à la **norme NF EN 206/CN**
- Dosage en **ciment**
- Type de **ciment** et classe de résistance
- Rapport Eau/Ciment ou **consistance** (classe ou valeur cible)
- Type, catégorie et teneur maximale en chlorures des **granulats**
- Type, quantité et origine des **adjuvants**, additions ou fibres
- Dimension maximale nominale des Granulats

Nota Bene : dans le cas des bétons légers ou lourds, la spécification doit comprendre la masse volumique maximale ou minimale.

Exigences complémentaires éventuelles

- Origine des constituants du béton
- Exigences complémentaires sur les granulats ...

Nota Bene : spécification des Bétons à Composition Prescrite dans une Norme. Les BCPN utilisables en France sont définis dans la norme NF P 18-201 (DTU 21)

Auteur

Benjamin DAUBILLY



Retrouvez toutes nos publications
sur les ciments et bétons sur
infociments.fr

Consultez les derniers projets publiés
Accédez à toutes nos archives
Abonnez-vous et gérez vos préférences
Soumettez votre projet

Article imprimé le 07/04/2026 © infociments.fr